

## Procès-verbal de la réunion d'information du 13/07/2021 (relocalisation des activités du groupe KAUFFMAN GAZ à Raborive)

Début de la réunion à 20h17. Cette réunion se tient en présence du Collège communal d'Aywaille et de représentants de la société KAUFFMAN GAZ, dans la salle de la brasserie ELFIQUE, à Raborive.

Monsieur Thierry CARPENTIER, Bourgmestre, présente les intervenants.

Un participant à la réunion demande si un PV de la réunion sera réalisé. Le Bourgmestre répond par l'affirmative et indique que ledit PV sera publié sur le site Internet de la Commune d'Aywaille.

Monsieur Thierry ETIENNE, représentant le groupe KAUFFMAN GAZ, présente le projet de relocalisation du centre (logistique) de distribution de gaz.

Après avoir mentionné les différents concepteurs du projet, la composition du groupe KAUFFMAN GAZ, les avantages de l'utilisation du gaz et les utilités de la carboglace, Monsieur ETIENNE indique que la parcelle accueillant le projet est située en zone d'activité économique mixte au plan de secteur (alors que le site actuel de KAUFFMAN GAZ est situé en zone d'habitat à caractère rural), sans voisins en porte à porte. Monsieur ETIENNE mentionne que le danger pour un site SEVESO réside dans les voisins proches, qui sont susceptibles de ne pas maîtriser leurs propres risques. Monsieur ETIENNE mentionne que la possibilité de déménager le site de KAUFFMAN GAZ dans le parc artisanal de Harzé a été étudiée ; toutefois, la parcelle qui était disponible induisant nécessairement un partage avec une autre entreprise qui pouvait provoquer des dangers (du point de vue de la sécurité) envers KAUFFMAN GAZ, cette option a été abandonnée.

Les bâtiments projetés, d'une hauteur maximale de 10,50 m, se composent d'un bâtiment de stockage, d'une chaudronnerie, d'un stockage de gaz (placé sous un tertre artificiel rendant une explosion mécaniquement impossible), d'un centre d'embouteillage et d'un centre de fabrication de la carboglace. Des aménagements paysagers et des aménagements favorisant la réinsertion d'espèces locales sont également réalisés à la demande du DNF.

Monsieur ETIENNE indique que différentes études ont été réalisées dans le cadre de l'élaboration du projet :

- Une étude SEVESO, relative aux portées d'effet (validée par l'ISSEP et la Cellule RAM) ;
- Une étude relative aux aménagement de voirie à réaliser pour améliorer la sécurité de l'accès au site (à la demande de la DGO1) ;
- Une étude hydrologique, ayant abouti à la création d'un merlon le long de l'Amblève (en vue de lutter contre le risque d'inondation du site, tout en constituant une barrière de protection en cas d'incidents) et la création de noues d'infiltration ;
- Une étude appropriée des incidences du projet sur les espèces protégées des sites Natura 2000 voisins (à la demande du DNF, bien que le site à exploiter soit situé hors zone Natura 2000) ; cette étude, qui a duré un an, a mis en évidence la présence d'une grande quantité d'espèces invasives (telle la berce du Caucase) et relève l'opportunité de créer sur le site des pierriers, des zones de fauchage tardif et le maintien de parties du site à l'état sauvage.

Monsieur ETIENNE précise que l'activité projetée est un petit SEVESO (seuil bas), étant donné que le stockage présente 70 tonnes. Le seuil grand SEVESO est fixé à 200 tonnes.

Les sites SEVESO sont audités tous les 3 mois par les autorités. Toute réponse consécutive à l'audit doit donner satisfaction, à défaut de quoi le site pourrait être fermé.

En vue de respecter une zone forfaitaire de 100 mètres, les activités SEVESO projetées sont concentrées près de la route régionale.

La courbe de risque est centralisée sur le site. Le fait que cette courbe déborde sur la route régionale est dû au fait que le modèle ne tient pas compte de la situation des installations 3 mètres sous le niveau de la voirie.

Tous les équipements de prévention et de détection incendie sont automatiques. Une citerne d'eau pluviale est reliée à un système de sprinklage (fonctionnant pendant une heure).

Monsieur ETIENNE précise qu'aucun bruit ne sera généré (tout en rappelant que l'activité précédente exercée sur le site était le concassage de pierres). Il n'y aura pas de vibrations, ni de nuisances olfactives générées.

Monsieur ETIENNE indique que du point de vue mobilité, 3 camions de fournisseurs viendront alimenter le site. L'activité générera 1 ou 2 camions de livraison par jour.

Ces chiffres sont donnés sur la base d'une moyenne annuelle, la demande de gaz étant plus forte en hiver qu'en été.

Monsieur ETIENNE estime le budget, hors équipement, à 3,2 millions d'euros.

Monsieur ETIENNE propose qu'un comité d'accompagnement soit mis sur pied. Ce comité d'accompagnement permettrait à des riverains de visiter les installations 2 fois par an). En outre, toute information relative à un incident sur le site pourrait être relayée sur le site Internet de la Commune d'Aywaille.

#### Séance de questions/réponses

- Un participant indique qu'aucun dossier n'a été rentré auprès des instances gérant les sites SEVESO.

*Monsieur ETIENNE répond que Monsieur MOREAU, gérant les sites SEVESO, a parfaitement connaissance du dossier.*

*En outre l'avis de la Cellule RAM a été sollicité par la Fonctionnaire technique de la Région wallonne, dans le cadre de l'instruction de la demande de permis unique.*

- Un participant affirme qu'il n'est pas encore décidé s'il s'agit d'un seuil bas ou d'un seuil haut SEVESO.

*Monsieur ETIENNE dément et répond que Monsieur MOREAU a bien confirmé le statut de petit SEVESO (seuil bas). Le seuil est déterminé en fonction de la quantité du stockage.*

- Un participant demande si une sirène d'alarme est prévue pour les riverains ?

*Monsieur ETIENNE répond par la négative. S'agissant de gaz non toxique, il n'est pas nécessaire de prévoir une sirène d'alarme.*

- Un participant indique que les installations actuelles de KAUFFMAN GAZ constituent un dépotoir à ciel ouvert, et que l'image de cette société est désastreuse.

*Monsieur ETIENNE répond que l'objectif est également d'améliorer l'esthétique des lieux.*

- Un participant demande si la commune de Sprimont a été consultée ?

*Le Bourgmestre répond qu'il appartient aux Fonctionnaires technique et déléguée de la Région wallonne de déterminer qui doit être consulté. Ni Sprimont, ni Comblain ne faisait partie des instances à consulter. Toutefois, les Collèges communaux de ces deux Communes ont été conviés, la semaine dernière, à une réunion d'information.*

- Un participant demande, en cas de vente d'un bien immobilier, le périmètre dans lequel on doit se situer pour qu'un site SEVESO soit renseigné au notaire ?

*Monsieur ETIENNE répond que les sites SEVESO sont renseignés dans un rayon de 50 mètres.*

- Un participant fait référence à un rapport de réunion joint à la demande de permis unique, dans lequel il est indiqué qu'« un compromis semble avoir été trouvé avec la propriétaire des parcelles situées de l'autre côté de l'Amblève qui souhaiterait implanter un projet de tente (gîte) dans la zone de loisirs ». Ce participant dément fermement cette affirmation.

*Monsieur ETIENNE dit ne pas avoir connaissance de ce rapport de réunion.*

- Un participant estime que ce n'est pas à la Commune de s'impliquer dans un dossier privé.

*Le Bourgmestre répond que la Commune a été sollicitée dans le cadre de l'enquête publique. C'est la raison pour laquelle cette réunion se tient.*

- Un participant regrette que seule une affiche jaune signalait l'enquête publique.

*Le Bourgmestre répond que les formalités d'enquête publique (affichage de l'avis d'enquête sur place, courrier adressé aux propriétaires dans un rayon de 50 mètres, ...) ont bien été réalisées.*

- Un participant indique que le dossier est en cours depuis 2 ans. Dans quelles mesure la population a-t-elle la possibilité de rendre un avis en 3 semaines ? Dès lors, une réunion de concertation (avec un délai assez long) est réclamée.

*Le Bourgmestre indique que la demande de permis unique a été déposée, laquelle est régie par des délais (de rigueur) auxquels les autorités sont tenues. Le but de la réunion est d'informer et de rassurer la population. Au regard des délais à notre disposition, il n'est pas possible de provoquer une réunion de concertation.*

Certains participants estiment qu'ils n'ont pas eu la possibilité de s'exprimer et que toute concertation avec les habitants est refusée. En conséquence, ils quittent la réunion.

Fin de la réunion à 21h44.

Pour la Directrice générale,  
La Directrice générale f.f.,

V. BARTHOLOME

Par le Collège,



Le Bourgmestre,

Th. CARPENTIER